



Route du Sud Tours

15 jours / 13 nuits

Le Sud Toujours

2.140 miles - 3.440 km

Du pays des Cajuns et des bayous (marécage) au pays de la Star Californienne du Pacifique. Une traversée panoramique qui vous mènera dans un univers d'authenticité (Louisiane), de grandeur (Texas), de contraste (Arizona) et d'un monde irréel (Californie) que seules les américains ait inventé.

*New Orleans, LA - Lafayette, LA - Houston, TX - San Antonio, TX - Fort Stockton, TX
El Paso, TX - Tombstone, AZ - Phoenix, AZ - Yumaz, AZ - San Diego, CA - Los Angeles, CA*

*Extension 5 jours pour découvrir la « Pacific Coast Highway »
de Los Angeles, CA à San Francisco, CA l'une des plus belles routes du monde.*



AMERICAN MOTORS TRAVEL – AMT PROMOTION SARL 8.000 €

www.american-motors-travel.fr – info@amtpromotion.fr

73, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Tél. : 01.47.46.09.58 – Fax : 01.47.46.14.09

RCS Nanterre 441 869 187 00019 - Licence 092 02 0015 - RCP Generali France - Garantie Financière APS - APE 633Z









Programme

Jour 01

Hôtel « Best Western St Christopher Hotel » à New Orleans

Paris > New Orleans, LA





-  Convocation des participants à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.
-  Envol à destination de New Orleans.
-  Arrivée en début de soirée à New Orleans.
-  Formule « Autotour », prise du véhicule à l'aéroport.

Jour 02

Hôtel « Best Western St Christopher Hotel » à New Orleans



New Orleans, LA


-  Le matin, transfert à notre centre de location et prise de la moto.
-  Visite de la **Nouvelle-Orléans**. Le **French Quarter**, appelé aussi le **Vieux Carré** (bien qu'il ait la forme d'un rectangle), est le quartier historique de la **Nouvelle-Orléans**. Il a été dessiné par un architecte français au début du XVIIIème siècle avec l'idée d'en faire une sorte de village. Après les violents incendies qui ont touché la ville à la fin du XVIIIème siècle, la plupart des maisons du **Vieux Carré** ont été reconstruites par les Espagnols, ce qui explique que le style architectural rappelle plus l'**Espagne** que la **France**.
-  **Bourbon Street** : cette rue parallèle à **Royal Street** traverse également le **Vieux Carré**. A l'origine, on y trouvait de nombreuses boîtes de Jazz. Aujourd'hui, cette célèbre rue est un coin touristique et commercial très animé. On y trouve de tout : spectacles de strip-tease auxquels on vous invite à assister lorsque vous passez dans la rue, vendeurs de hot-dogs ambulants, bars, grands restaurants, boîtes de Jazz, cafés avec concerts Rock, ... Dès la fin de l'après-midi, la rue devient piétonne et la musique sort de tous les bars. Mais on y entend peu de Jazz.
-  Le soir, vous pourrez si vous le désirez écouter du Jazz dans le quartier de **Preservation Hall**, berceau de cette musique. Point commun avec **Las Vegas**, la ville reste active toute la nuit, et comme elle, c'est une des rares à ne pas imposer d'heure de fermeture pour les différents établissements.

Jour 03

150 miles / 241 km
Hôtel « Comfort Inn » à Lafayette



New Orleans > Bâton Rouge > Lafayette, LA

-  Tôt le matin, départ pour **Lafayette** en passant par la très jolie ville de **Bâton Rouge**, capitale de la **Louisiane**, par la **Route du Blues** (la **Highway 61**). La **Route du Blues**, c'est la route des noirs et de leur migration, du Sud avec ses plantations de coton au Nord industriel. Visite en cours de route des plantations qui se sont installées le long du **Mississippi**. **Bâton Rouge** est considérée comme la vieille ville de toutes les beautés du Sud, culture créole, zeste acadien, politiques colorées, l'architecture, la gastronomie...
-  Arrivée à **Lafayette** qui est la capitale du **Pays Cajun**, région qui offre une multitude de somptueux paysages. **Lafayette** est une ville relativement récente puisqu'elle est née au début du XIXème siècle. A ne pas manquer dans les environs, l'**Acadian Village**, reconstitution impeccable et ravissante d'un village cajun avec des maisons authentiques.



Jour 04

230 miles / 370 km

Hôtel « Comfort Inn Downtown » à Houston



Lafayette > Houston, TX

- ➡ Départ pour **Houston**, la ville imprégnée de parfums venus du **Mexique**. Beaucoup se réfèrent à **Houston** comme l'une des villes les plus vivantes du **Texas**. De multiples et diverses nationalités s'y rencontrent, ce qui explique sans doute l'atmosphère de liberté et d'excentricité que l'on y ressent.
- ➡ Le « Downtown » (le centre-ville) de **Houston** réunit plusieurs intérêts, et tout d'abord les gratte-ciels qui rivalisent entre eux de hauteur et de fantaisie !
- ➡ **Sam Houston Historical Park**, quartier restauré évoquant **Long Row**, l'ancienne rue commerçante ; le **Civic Center**, centre culturel de la ville ; la **Heritage Tower**, la tour de style Art Déco qui impose sa curieuse silhouette postmoderne derrière l'ancienne Federal Bank ; **Music Hall**, consacré à l'opéra, au ballet, au théâtre et aux concerts ; **Lousiana Street** et bien d'autres encore.

Jour 05

206 miles / 331 km

Hôtel « Quality Inn & Suites Coliseum » à San Antonio



Houston > San Antonio, TX

- ➡ **San Antonio** est considérée comme la ville la plus latine des Etats-Unis, et également le berceau de l'indépendance du **Texas**. Malgré ses dimensions, c'est une ville calme et douce, très « **Vieux Sud** », implantée dans un paysage doté d'une riche végétation. Le passé historique de la ville, partagé entre conquérants espagnols et immigrants allemands, est ravivé par des maisons espagnoles et d'imposantes demeures victoriennes soigneusement conservées.
- ➡ N'oubliez pas de vous promener au **Paseo Del Rio**, qui constitue en la principale attraction touristique de la ville. Cet endroit est aussi appelé la « **Venise du Texas** » car il longe un morceau de la **San Antonio River** et l'enjambe par plusieurs très jolis ponts. Une végétation subtropicale très développée fait contraste avec les buildings, magasins, galeries d'art, restaurants, ... qui bordent la promenade.
- ➡ Le soir, vous pourrez écouter des musiciens à l'**Arneson River Theatre**, où les gradins sont séparés de la scène par la courbe de la rivière.

Jour 06

154 miles / 248 km

Hôtel « Best Western Inn Del Rio » à Del Rio



San Antonio > Amistad National > Del Rio, TX

- ➡ Route vers **Amistad National Recreation** inclut la zone autour du réservoir Amistad au confluent du Rio Grande River, la rivière du Diable, et la Pecos River. Amistad est l'espagnol pour "l'amitié", comme l'Amistad réservoir est situé sur la frontière avec le Mexique. Le réservoir a été créé par Amistad Dam en 1969. C'est une terre de contrastes et de trésors cachés.
- ➡ Puis vers **Del Rio** est le chef-lieu de Val Verde County, La ville est située dans l'État américain du Texas, au nord du Rio Grande et de la Ciudad Acuña, dans l'État mexicain de Coahuila, au sud de la rivière. Cette région métropolitaine est également connue comme « Tierra de la Amistad », autrement dit : **La terre de l'amitié**. Au bord du Rio Grande, aux portes du désert de Chihuahua, Del Rio est une petite ville de 35 000 habitants. Visite la vieille ville et admirer les fameuses œuvres rupestres sur les falaises du Rio Grande. Les principales ressources de Del Rio sont l'élevage, et les touristes. Il ne faut pas négliger, bien sur, les « Maquiladoras » de Ciudad Acuña, la voisine mexicaine.



Jour 07

207 miles / 333 km

Hôtel « Best Western Alpine Classic Inn » à Alpine



Del Rio > Big Bend National Park > Alpine, TX

- Départ pour la visite de **Big Bend National Park**. Aux confins du Texas et du Mexique, **Big Bend National Park** épouse la grande boucle du **Rio Grande**. Ce parc possède **trois gigantesques canyons** au fond desquels bouillonne le **Rio Grande**. Chaque hiver, lorsque la température devient agréable (26 °C) et que le niveau de l'eau se stabilise, les sportifs s'embarquent par douzaines sur des radeaux pneumatiques pour un voyage d'une semaine (185 km) le long du fleuve, qui constitue la limite sud du parc, en même temps que la frontière entre les États-Unis et le Mexique. A la sortie ouest du parc, à **Terlingua**, cité fantôme morte il y a soixante ans avec la fermeture de ses mines de mercure.
- Arrivée à **Alpine**, à proximité du célèbre parc national, plus exactement au Nord, elle est surnommée le centre « Big Bend ». *Ville de style et de charme de l'ouest, Alpine possède un grand nombre de galeries d'art et de boutiques d'antiquités.*

Jour 08

220 miles / 354 km

Hôtel « Comfort Suites » à El Paso



Alpine > Guadalupe Mountains National Park > El Paso, TX

- Route pour **Guadalupe Mountains National Park**, Le parc s'étend de part et d'autre de la portion la plus pittoresque et la plus accidentée de ce massif, dont certains sommets dépassent **2 600 mètres d'altitude**. Il ne faut surtout pas manquer d'aller voir **McKittrick Canyon** et sa rivière, qui jaillit et disparaît tour à tour dans un lit dont quelque 70 espèces de reptiles et de batraciens ont fait leur repaire. Sur les hauteurs croissent des bosquets de pins à bois lourd, de **sapins de Douglas** et même des trembles, restes d'une forêt qui couvrait la région en des temps où le climat était plus frais et les chutes de pluie plus abondantes qu'aujourd'hui. S'il n'est pas rare de rencontrer, au hasard d'une excursion, **élans, cerfs, racoons, porcs-épics, renards argentés, loups, coyotes** et autres mammifères communs à ces lieux, il est par contre exceptionnel d'apercevoir **l'ours brun** et le **couguar** qui, de nature plus solitaire, restent à l'écart.
- Continuation pour **El Paso** qui mélange cultures indienne, hispanique et américaine. L'histoire de la ville s'étend sur plusieurs siècles, et on peut la découvrir au travers des différents sites : le **Fort Bliss**, qui, entre autres, avait pour mission de surveiller les **Apaches** qui, sous la conduite de **Geronimo**, s'évadaient des réserves dans lesquelles on les avait confinés .

Jour 09

262 miles / 422 km

Hôtel « Best Western Lookout Lodge » à Tombstone



El Paso > Tombstone, AZ

- En arrivant à **Tombstone**, vous vous retrouverez dans une véritable machine à remonter le temps : ses trottoirs de bois et ses rues en terre battue ont constitué le décor idéal pour de parfaites reconstitutions des saloons et cabarets d'antan. Offrez-vous un repas (non inclus) dans l'un des très pittoresques restaurants de la ville comme par exemple le **Big Nose's Kate**, installé dans l'ancien **Grand Hotel**.
- Pour une visite insolite, passage par le **Boot Hill Cemetery**, cimetière situé à l'entrée du village, qui pose ses fameuses épitaphes comme par exemple, « pendu par erreur », « tué par les Indiens », « suicidé en 1882 ». Le **Bird Cage Theatre** vaut le détour : il s'agit d'un extraordinaire vieux théâtre en bois. Il doit son nom à quatorze loges qui étaient suspendues au plafond de la salle de jeu.



Jour 10

195 miles / 314 km

Hôtel « Best Western Central Phoenix Inn & Suites » à Phoenix



Tombstone > Phoenix, AZ

- ☛ **Phoenix** s'est développée au milieu d'un désert brûlant, il s'agit d'une oasis artificielle entretenue par les eaux des rivières **Salt** et **Verde**. Une luxuriante végétation compose ses alentours et on y trouve nichés des hôtels de luxe ainsi que 125 parcours de golf pour entourer la ville.
- ☛ La ville de **Phoenix** est culturellement riche avec une importante abondance de musées : 45 sur les 48 que compte le centre de l'**Arizona**. Ne manquez pas le **Heard Museum**, le **Phoenix Art Museum**, la fondation **Taliesin**, ... En effet, de nombreuses cultures, de nombreux thèmes sont évoqués à travers les différents sites culturels de la ville.
- ☛ Dans le « Downtown », vous pourrez découvrir le **State Capitol** : c'est un bâtiment construit en granit qui abritait à l'époque le gouvernement de l'**Arizona**. Son architecture très impressionnante et décorative compte entre autres parmi ses ornements la représentation de trois des cinq « C » de l'**Arizona**, Copper (cuivre), Cotton (coton), Climate (climat). Les 2 autres sont Cattle (bétail) et Citrus (citron).

Jour 11

183 miles / 294 km

Hôtel « Best Western Coronado Motor Hotel » à Yuma

Phoenix > Yuma, AZ

- ☛ **Yuma** est située au point de rencontre entre le **Colorado** et la rivière **Gila**. La ville jouit d'une histoire anecdotique : en 1540, **Fernando de Alarcon**, à la recherche de l'expédition **Coronado**, découvrit la région. Les Espagnols découvrirent ensuite rapidement que **Yuma** constituait le meilleur moyen de franchir le **Colorado**. Un fort y fut d'ailleurs construit mais rapidement détruit par les Indiens.
- ☛ L'ancien fort est maintenant occupé par le **Quechan Indien Museum**.
- ☛ Au **Yuma Quartermaster Depot**, des guides en costumes d'époque vous transportent dans le temps.

Jour 12

186 miles / 299 km

Hôtel « Best Western Bayside Inn » à San Diego



Yuma > San Diego, CA

- ☛ **San Diego** est le berceau historique de la **Californie**. A l'extrême sud de l'Etat, c'est un site exceptionnel qui côtoie la frontière mexicaine. **San Diego** est la plus grande base navale américaine du **Pacifique**.
- ☛ Promenez-vous dans le centre-ville de **San Diego**, qui vous sera reconnaissable à ses tours de verre étincelantes, entre le port et les collines de **Balboa Park**. Ici, le pittoresque quartier **Gaslamp Quarter** vous enchantera.
- ☛ Egalement **Old Town**, la vieille ville hispano-mexicaine, où vous aurez tout le temps pour des achats dans les boutiques d'artisanat mexicain.
- ☛ Amusez-vous dans le parc d'attractions de **Sea World**, découvrez le plus ancien parc de la côte pacifique **Balboa Park**, embrassez l'ensemble de la baie de **San Diego** par une vue imprenable de **Point Loma**, et enfin émerveillez-vous sur la presqu'île de **Coronado**.



Jour 13

146 miles / 235 km

Hôtel « Best Western Airport Plaza Inn » à Los Angeles



San Diego > Los Angeles, CA

🚗 Départ pour la plage de **Santa Monica**. Aux pieds de **Pacific Palisades**, vous remontrerez l'une des plus longues avenues du monde, **Sunset Boulevard** qui serpente à travers les plus beaux quartiers de **Los Angeles** : **Beverly Hills** avec ses villas archi-luxueuses aux piscines en forme de guitare, lieux de villégiatures des stars. **Hollywood Boulevard** avec la célèbre allée des stars, sur laquelle sont gravés et incrustés sur le trottoir les noms de vedettes de cinéma.

🚗 Retour en fin d'après-midi, vers le **Pacifique**, visite de **Venice Beach** qui est l'un des endroits les plus excentriques et les plus délirants de la planète. C'est le royaume des **Rollers-Bladders**, des pin-up en bikinis et des culturistes. C'est comme se retrouver dans la Cour des Miracles.

Jour 14

Los Angeles > Paris CDG

🚗 Le matin, remise de la moto ou de l'auto et transfert à l'aéroport de Los Angeles.

🚗 Envol à destination de Paris.

🚗 Dîner et nuit à bord.

Jour 15

Paris CDG

🚗 Petit déjeuner à bord.

🚗 Arrivée dans la matinée à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.



Extension « Pacific Coast Highway » : Los Angeles, CA to San Francisco, CA

Jour 13

Hôtel « Best Western Airport Plaza Inn » à Los Angeles



Los Angeles, CA

- 🚗 **Los Angeles**, c'est aussi une incroyable diversité rendue possible grâce à une très importante superficie et au mélange des cultures : des montagnes de **San Gabriel** et **Santa Monica** aux rives du **Pacifique**, du glamour aux ghettos, des palmiers aux « freeways » (autoroutes), ...
- 🚗 Quels que soient les avis controversés sur « LA », **Los Angeles (la cité des anges)** est abasourdissante du fait que nulle part ailleurs dans le monde vous ne pourrez trouver sa semblable.

Jour 14

101 miles / 163 km

Hôtel « Best Western Pepper Tree Inn » à Santa Barbara



Los Angeles, CA > Santa Barbara, CA

- 🚗 Départ de **Los Angeles** pour la très belle station balnéaire de **Santa Barbara**. Celle-ci est implantée à flanc de colline face à l'océan, lui attribuant donc une atmosphère de douceur incomparable.
- 🚗 En se promenant dans la ville, à chaque coin de rue, on ressent l'histoire espagnole qui l'a influencée : places à arcades, petites ruelles, maisons en adobe, patios ombragés, ...
- 🚗 Tout s'accorde pour ne pas contrarier cette douce ambiance : même le **MacDonald** local est en adobe rose !
- 🚗 Mais **Santa Barbara**, c'est aussi le glamour des shows télévisés. **Ocean Front** surtout vous offre ses palmiers et sa longue plage de sable fin.

Jour 15

150 miles / 241 km

Hôtel « Courtesy Inn » à San Simeon

Santa Barbara, CA > San Simeon, CA

- 🚗 Le matin départ tôt vers **Morro Bay**. Vous prendrez la **Pacific Coast Highway**, l'une des plus belles routes du monde, qui serpente le long de la côte, au bord des falaises vertigineuses qui surplombent la mer.
- 🚗 **Morro Bay** est une petite station balnéaire qui se voit pourtant de loin grâce à un pic volcanique de 180 mètres de hauteur qui est situé face à son port de pêche.
- 🚗 Il s'agit d'un très beau site avec une faune intéressante puisque des faucons pèlerins survolent les environs.

Jour 16

94 miles / 151 km

Hôtel « Best Western Magic Carpet Lodge » à Monterey

San Simeon, CA > Monterey, CA

- 🚗 Pour rejoindre cette fois-ci **Monterey**, continuation sur la route de rêve : la **Pacific Coast Highway**.
- 🚗 Cette route du littoral californien recèle de superbes plages de sable blanc ainsi que de très nombreux phoques et éléphants de mer. Une route surprenante tantôt au niveau de la mer, tantôt 300 mètres au-dessus, de sorte que vous pouvez vous trouver soudain enveloppé d'un brouillard gris et imprégné d'une odeur salée, alors que moins de 5 minutes plus tard, vous contemplez, du haut du versant ensoleillé,



Jour 17

118 miles / 190 km

Hôtel « **Strafford** » à San Francisco



la mousse blanche d'une nappe de brume marine qui s'étend à perte de vue.

- **Monterey** est une ville historique chère à l'auteur **Steinbeck**. Elle lui inspira plusieurs romans notamment « **Tortilla Flat** » et « **Cannery Row** » (« Rue de la Sardine »). En effet, **Monterey** était un ancien port de pêche qui est maintenant devenu une station balnéaire très fréquentée. Elle tire son nom du comte de **Monte Rey**, qui fut le vice-roi du **Mexique** au 17^{ème} siècle.

Monterey, CA > San Francisco, CA

- Route vers la baie de **San Francisco**.
- Arrivée à **San Francisco** et balade dans les rues en pente avec **Lombard Street** l'une des rues les plus célèbres et probablement la plus tortueuse du monde, le quartier chinois et **Fisherman's Wharf** qui est l'ancien port, avec ses restos de fruits de mer.
- Une superbe cité au charme européen qui étage ses maisons de style victorien aux couleurs pastel sur les pentes abruptes de ses collines.
- **San Francisco** est le huitième port du pays. C'est également une place financière réputée. Célèbre pour la beauté de sa baie, **San Francisco** s'étend sur un site de collines. Les quartiers résidentiels occupent les collines au nord et à l'ouest. Certaines avenues sont bordées de maisons victoriennes en bois peint qui ont résisté au tremblement de terre de 1906. **Market Street**, la principale artère, coupe la ville en diagonale. Le centre ville, parcouru par le « cable-car » (tramway à crémaillère), abrite grands magasins et hôtels. On peut y admirer la **Pyramid Tower** (1972), le musée **Wells Fargo** consacré à la célèbre compagnie de diligences, et **Coit Tower**. **Chinatown** regroupe l'une des plus importantes communautés chinoises hors Asie. Au bord de la baie, le **Fisherman's Wharf**, tout en bois, abrite des boutiques ainsi que le Musée Maritime National. Depuis l'embarcadère, on peut se rendre en bateau à **Alcatraz**, le plus célèbre pénitencier des **Etats-Unis**. À l'ouest de la ville, le **Golden Gate Park** renferme l'**Asian Art Museum** qui possède une très belle collection de jade et un jardin botanique.

Jour 18

San Francisco, CA > Paris CDG

- Le matin, remise de la moto ou de l'auto et transfert à l'aéroport de San Francisco.
- Envol à destination de Paris.
- Dîner et nuit à bord.

Jour 19



Paris CDG

- Petit déjeuner à bord.
- Arrivée dans la matinée à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.



Ce qu'il faut savoir

1. Formalités :

-  Pour les ressortissants français, pas besoin de visa pour un séjour de moins de 90 jours, sous condition d'arriver par un transporteur aérien ayant signé le programme « *Exemption des Visas* ».
-  Vous devez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 26 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique ou électronique, valable 6 mois après la date de retour.

2. Températures moyennes :

Variées et très changeantes selon la saison et la région où on se trouve, les Etats-Unis offrent un climat très varié de sa frontière avec le Canada jusqu'aux régions les plus tropicales voisines du Mexique, du froid des Grands Lacs aux températures extrêmes des déserts du Nevada ou du Colorado.

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Albuquerque (New Mexico)	2	4	8	14	18	24	26	25	21	15	7	3
Anchorage (Alaska)	-11	-7	-5	2	7	12	14	13	9	2	-5	-10
Atlanta (Georgia)	7	9	11	16	21	25	27	26	23	17	11	7
Boston (Massachusetts)	-1	-1	3	9	15	20	13	22	18	13	6	0
Buffalo (New York)	-4	-5	0	6	12	18	21	20	16	11	4	-3
Chicago (Illinois)	-3	-2	3	9	15	21	24	23	18	13	4	-2
Cincinnati (Ohio)	2	3	7	13	19	24	27	25	22	15	8	3
Dallas (Texas)	8	10	14	18	23	28	30	30	26	20	13	9
Denver (Colorado)	-2	0	2	8	14	18	23	22	17	10	3	0
Detroit (Michigan)	-3	-2	2	9	15	21	23	22	18	12	4	-1
Honolulu (Hawaii)	22	22	22	24	25	26	26	26	25	25	24	23
Houston (Texas)	12	14	16	20	24	28	29	29	27	22	16	13
Kansas City (Kansas)	0	2	7	13	19	25	27	27	22	16	7	2
Las Vegas (Nevada)	6	9	13	18	23	29	33	31	27	20	13	7
Los Angeles (California)	13	14	15	16	18	19	20	22	22	20	17	14
Memphis (Tennessee)	5	7	12	17	22	26	28	27	24	18	11	7
Miami (Florida)	20	20	22	24	26	27	28	28	27	26	22	20
Minneapolis (Minnesota)	-10	-7	-2	7	15	20	23	22	16	9	0	-5
New Orleans (Louisiana)	13	14	16	20	24	27	28	28	26	22	16	13
New York (New York)	0	1	5	11	17	22	25	24	21	16	9	2
Orlando (Florida)	15	16	19	21	25	26	27	27	27	23	19	16
Philadelphia (Pennsylvania)	0	1	5	11	17	22	25	24	20	13	7	1
Phoenix (Arizona)	12	13	17	20	25	31	34	32	29	23	16	12
Portland (Oregon)	5	6	8	12	14	17	20	20	17	13	8	5
St Louis (Missouri)	2	2	6	13	18	23	26	26	22	15	7	2
Salt Lake City (Utah)	-3	0	4	10	15	19	25	14	18	12	4	0
San Francisco (California)	10	11	12	14	15	16	17	17	18	16	13	10
Seattle (Washington)	3	5	7	10	13	16	18	18	16	11	7	5
Washington (DC)	2	3	7	13	19	23	26	25	21	15	9	4

3. Transport Aérien :



-  Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
-  Nous travaillons principalement avec 2 Cies Aériennes régulières : **US Airways**, via Philadelphie & Delta Air Lines, via *Atlanta, Boston, Cincinnati, New York*. Cette dernière (DL) est en *Code Share* (partage de vol) avec **Air France** et pouvons profiter, certaines fois, des vols directs sans escale sur Los Angeles, Chicago, etc., en fonction de votre date d'inscription.

4. Hôtels :




Ils sont communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.

-  Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis plusieurs années en exclusivité avec la 1^{ère} chaîne mondiale d'hôtellerie « **Best Western International** », ainsi qu'avec la chaîne « **Choice Hotels International** » qui représente les hôtels *Quality Inn, Comfort Inn, Econo Lodge, Sleep Inn, Clarion*, etc.
-  Nous travaillons aussi avec des hôtels de catégorie 4 et 5 étoiles et à Las Vegas, NV nos hôtels sont situés sur le Strip (Las Vegas Boulevard).
-  Tous les hôtels que nous vous proposons sont équipés d'une piscine et la plupart offrent les petits déjeuners continentaux.

5. Carnet de Route & Distances :

-  Environ un mois avant votre départ, nous vous remettons un **Carnet de Route (Road Book)** personnalisé et très détaillé comprenant votre itinéraire par étape (orientation & carte), des informations pratiques et des conseils sur le code de la route. Ce document est non seulement un guide astucieux, mais également après votre voyage un formidable album de souvenir.
-  Elles sont établies entre la sortie et l'entrée des villes et ne comprennent pas la visite des parcs nationaux. Prévoir 10 à 20 % en plus selon votre sens de l'orientation.

6. Budget Prévisionnel (Information non contractuelle) :

-  **Repas :**
 - Petit déjeuner américain 10/15\$
 - Déjeuner (fast food) 10/15\$
 - Diner (Steakhouse) 20/30\$
 - **Soit de 40 à 60\$ par jour.**
-  **Essence :** Un gallon (3,80 litres) est à 4.20\$ (tarif au 15/08/08).
Le litre d'essence = **0,70€**.
Exemple pour un circuit à moto de 2.300 miles : **180\$** (environ 110 €)
-  **Parcs Nationaux :** Afin d'éviter 25 à 40\$ de dépenses à chaque entrée, il est vivement conseillé de se procurer le « *National Parks Pass* », **80\$ par véhicule**, qui donne un accès illimité à tous les parcs et monuments nationaux (excepté *Monument Valley*). Cette carte est vendue à l'entrée de chaque parc et elle est valable un an.






7. Location Moto :

-  Age minimum 21 ans - Permis National Moto, classe A (motos lourdes)
-  Circulation interdite au Mexique, dans la Vallée de la Mort (Death Valley) entre le 01/06 et le 30/09, sur les routes non publiques et hors des routes.
-  **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoche, pare-brise (sauf *Fat Bo & Dyna*), porte-bagages et d'un appui dos. Le Casque Jet peut être fournis (sauf à Chicago).
-  **Les modèles Harley Davidson 1584cc:** *Electra Glide, Road King, Heritage Softail & Springer, Softail Custom, Springer, Fat Boy, Dyna Low Rider, Convertible & Wide Glide*, etc.
-  Les autres marques (uniquement à Las Vegas, Los Angeles, San Francisco & Houston) : **Honda** *Gold Wing & Shadow 750. BMW* *K1200LT & R1200GS*.
-  Carte de crédit internationale obligatoire pour la caution de 300 ou 500 \$ (Visa, American Express, Master Card, etc.).
-  Elles sont toutes louées en kilométrage illimité et avec les assurances « **VIP Insurance** » (franchise de 2.000 \$) ou en option « **Enhanced VIP** » (ramenant la franchise à 1.000 \$).

Les transferts de l'hôtel au magasin et vice versa sont assurés par le loueur.


8. Dates de départ « Formule Accompagnée » :

-  Du samedi 21 février au samedi 7 mars 2009
-  Du dimanche 26 avril au dimanche 10 mai 2009
-  Du samedi 17 octobre au samedi 31 octobre 09

9. Location Auto :

-  Alamo est notre partenaire aux Etats-Unis & Canada et l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif et des services irréprochables.
-  **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus d'un an ainsi qu'une carte bancaire internationale. Possibilité avec un supplément pour les personnes âgées de 21 à 25 ans.
-  Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, prise le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendue le jour de votre départ à l'aéroport
-  **Nos Plus** : Kilométrage illimité, aucune surcharge sur place, toutes les assurances essentielles, toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), boîte de vitesse automatique et l'assistance Alamo 24 heures/24.
-  **Les frais d'abandon** (drop-off) peuvent s'appliquer lorsque le véhicule est rendu dans un autre état. Nous consulter pour connaître le montant à régler sur place. Exemple : Prise du véhicule à Chicago, IL et rendue à Los Angeles, CA (Route 66) le montant est de 500,00\$ + les taxes.

10. Départ « Formule Mototour & Autotour » :

-  A la date de votre choix, en fonction des saisons climatiques.



Conditions de vente

Produit : Route du Sud Tours – 15 jours / 13 nuits

Prix par personne, en formule :	Accompagnée	Mototours	Autotours
Forfait Pilote ou Conducteur	4.310,00 €	3.660,00 €	2.380,00 €
Forfait Passager	2.680,00 €	2.020,00 €	2.020,00 €
Réduction 3 ^{ème} personne dans la chambre	- 140,00 €	- 140,00 €	- 140,00 €
Réduction 4 ^{ème} personne dans la chambre	- 210,00 €	- 210,00 €	- 210,00 €
Supplément E.VIP (réduit la franchise à 1.000\$)		120,00 €	
Supplément chambre individuelle		580,00 €	
Supplément aérien « Vacances Scolaires – toutes zones »		100,00 €	

Extension « Pacific Coast » Prix par personne, en formule :	Accompagnée	Mototours	Autotours
Forfait Pilote ou Conducteur	-	930,00 €	510,00 €
Forfait Passager	-	290,00 €	260,00 €
Réduction 3 ^{ème} personne dans la chambre	-	- 70,00 €	- 70,00 €
Réduction 4 ^{ème} personne dans la chambre	-	- 105,00 €	- 105,00 €
Supplément E.VIP (réduit la franchise à 1.000\$)		50,00 €	
Supplément chambre individuelle		290,00 €	

Ces prix comprennent :

- Le transport aérien Paris/New Orleans – Los Angeles/Paris, en classe économique, sur la Cie Air France, Delta Air Lines ou US Airways,
- Les taxes d'aéroport, de sécurité **78 €** et la nouvelle surcharge Q (hausse du carburant) **210 €**,
- Le logement dans des hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, taxes et services hôteliers,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : 12 jours de location** d'une Harley Davidson, prise à New Orleans et rendue à Los Angeles, **en kilométrage illimité**, toutes les taxes (local & environnemental), **pour deux personnes**, l'assurance VIP et la préparation de la moto.
- Formule « Autotour » : 13 jours de location** Cat.C4 « Compact Car » prise à l'aéroport de New Orleans et rendue à l'aéroport de Los Angeles, en kilométrage illimité, **occupée par deux, trois ou quatre personnes**, les assurances (CDW, LIS) et toutes les taxes (locale, aéroport et surcharge states), 3 conducteurs additionnels et le plein d'essence.
- Formule « Accompagnée »** : les services d'un accompagnateur professionnel bilingue, en voiture, durant le circuit, pour la logistique (aérien, hôtel et le transport des bagages).
- Pour les deux formules : **un carnet de voyage complet** (carte, programme détaillé, carnet de route, guide, etc.).
- Extension « Pacific Coast »** : Le retour en avion de San Francisco à Paris, les hôtels mentionnés au programme ou similaire et 5 jours supplémentaires de location (moto ou/et auto).

Ces prix ne comprennent pas :

- Tous les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner), les boissons et frais de nature personnelle,
- Formule « Accompagnée & Mototour »** : L'essence, la caution de 500 \$, la franchise de 2.000 \$ et l'entretien quotidien de la moto,
- Formule « Autotour »** : L'essence, les assurances complémentaires facultatives et le drop-off (frais d'abandon du véhicule pris dans un autre Etat) de 500,00\$ plus les taxes, à régler sur place,
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (sauf si règlement avec une carte bancaire Visa « **Premier** » ou Master Card « **Gold** »).
 - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
 - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
 - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

Supplément « Formule Accompagnée » (si groupe inférieur à 16 personnes) :

- Groupe de 14 personnes : supplément de **50 € par personne**
- Groupe de 12 personnes : supplément de **110 € par personne**
- Groupe de 10 personnes : supplément de **190 € par personne**



Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

L'inscription / Règlement - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 30 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

Prix - Les prix indiqués dans ce cahier des prix, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2009 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 20 juin 08 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure.

En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du dollar américain (0,64 €), ou du dollar canadien (0,66 €) ou du rand sud-africain (0,10 €) et tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ. En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est égale ou supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.

Assurances : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

Formalités - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa, mais vous devez être en possession d'un **passport individuel à lecture optique émis avant le 25 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique/électronique**. **Voiture** : vous devez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans. **Moto** : vous devez être âgé de plus de 21 ans et avoir un permis de conduire de classe A de plus d'un an.

Annulation - Toute annulation du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 45 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage
- De 44 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

Durée de la location : La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par période de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

Location de la moto : Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus.

Hôtellerie : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers midi. Les chambres sont prévues normalement à 2 lits (pas de chambre à 3 lits). Les chambres individuelles ne peuvent être assurées que très exceptionnellement.

Prestations non utilisées : Toutes prestations non utilisées ne seront pas remboursées.

Caution & Franchise, en fonction du type d'assurance :

- **USA** : VIP : caution 500 USD - franchise 2.000 USD
E-VIP : caution 300 USD - franchise 1.000 USD
- **CANADA** : caution & franchise 2.000 à 3.000 CAD
- **AFRIQUE DU SUD** : caution & franchise 10.000 ZAR

Minimum de participants : Les prix indiqués dans ce cahier ont été établis sur la base d'un minimum :

- **Formule « Accompagnée »** : de 16 participants (8 motos) Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos/10 personnes. Si le groupe est de 7 motos (14 personnes) à 5 motos (10 personnes) : Le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur. Si le groupe est inférieur à 5 motos/10 personnes, 45 jours avant votre départ, nous vous proposerons de changer de date ou de maintenir ce circuit en formule « Molotour » sans accompagnateur ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- **American Events Tours** avec un accompagnateur : de 30 participants. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage au plus tard 45 jours avant la date de départ ou d'augmenter nos tarifs à raison de 10% du montant total du voyage au plus tard 30 jours avant la date de départ.

Réclamations : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les quinze jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte.

Conditions Générales de Vente

Législation : Conformément aux articles 14 et 24 de la loi 92-645 du 13 juillet 1992, les dispositions des articles 95 à 103 du décret 94-490 du 15 juin 1994, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article 97 du décret 94-490 du 15 juin 1994. Dès lors, à défaut de dispositions particulières et prix de voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès sa signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article 97 du décret 94-490 du 15 juin 1994. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

American Motors Travel / AMT Promotion a souscrit auprès de la compagnie GENERALI FRANCE un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 4.000.000 €. Article 95 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre. Article 96 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3/ Les repas fournis ; 4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8/ Le montant ou le pourcentage du prix versé à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ; 10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11/ Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ; 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences

de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13/ L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article 97 : L'information préalable faite du consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne soit réservé expressément le droit de modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat. Article 98 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1/ Le nom et l'adresse, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5/ Le nombre de repas fournis ; 6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ; 9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix : en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ; 14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus ; 16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant leurs conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19/ L'engagement de fournir, par écrit, à

l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour. Article 99 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur. Article 100 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. Article 101 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restantes éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ. Article 102 : Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. Article 103 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualités inférieures, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, si ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou celles-ci sont refusées par l'acheteur pour motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.